

Bureau canadien de la sécurité aérienne

ce matin d'arriver à la Chambre et d'y constater que le gouvernement avait l'intention de faire renvoyer ce projet de loi au comité, d'y faire franchir l'étape du rapport, puis finalement celle de la troisième et dernière lecture demain. Permettez-moi de préciser au départ que je n'ai eu aucun rôle à jouer à cet égard et que je ne suis absolument pas d'accord avec cette approche, et je préciserai pourquoi.

L'une des observations faites par M. le juge Dubin au terme de son enquête concernait l'ingérence du ministre des Transports dans les activités du groupe chargé de l'enquête sur la sécurité aérienne. L'un des principaux objectifs de ce projet de loi est de séparer ces deux groupes. Le public n'est donc nullement menacé si nous poursuivons ce processus jusqu'à l'automne et si nous accordons aux enquêteurs l'autorisation de poursuivre leurs travaux de façon sérieuse et approfondie et d'en faire rapport de façon juste et ouverte. Ainsi les accidents graves, qui se produisent de temps à autre dans l'aviation, pourraient faire l'objet d'enquêtes et les détails importants mis en lumière. Mais j'aimerais souligner à nouveau que la sécurité publique ne serait pas plus menacée si nous maintenions cette même procédure jusqu'à l'automne. Le projet de loi devrait franchir l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, être renvoyé au Comité, après quoi toutes les parties qui ont comparu devant la Commission d'enquête Dubin devraient avoir l'occasion de le commenter.

Il n'est pas exact de dire, monsieur le Président, que les gens qui ont transmis à la Commission Dubin des renseignements importants ont eu l'occasion d'étudier à fond ce projet de loi. Je vous parle aujourd'hui sans même avoir eu l'occasion de l'étudier comme j'aurais voulu le faire, de le comparer avec les recommandations de M. le juge Dubin, d'en étudier les détails et d'y réfléchir. En ce qui concerne les groupes qu'on a invités à comparaître devant le Comité, certains ont essayé de rédiger à la hâte un mémoire mais je suis sûr qu'ils n'ont pas eu tellement l'occasion de réfléchir au projet de loi. Je suis heureux que quelqu'un se soit arrangé pour m'obtenir les mémoires de deux organisations qui chercheront à comparaître ce soir. J'ai eu des conversations téléphoniques avec d'autres organisations qui ont dépensé des milliers de dollars et consacré des milliers d'heures pour essayer d'améliorer la sécurité aérienne au Canada.

On a demandé à un groupe s'il voulait comparaître, mais pris de court, il ne pouvait préparer quoi que ce soit de convenable pour le Comité, de sorte qu'il n'assistera pas à la réunion que celui-ci tiendra. Ce groupe n'a pas eu l'occasion d'examiner le projet de loi de façon aussi détaillée qu'il le voudrait. A son avis, ce texte de loi soulève deux graves questions qu'il veut étudier avec attention avant de comparaître. Il a finalement observé que cette mesure législative était trop importante pour qu'on en dispose en une après-midi.

Mon attaché de recherche se trouve dans les couloirs cet après-midi, où il essaie d'obtenir le point de vue d'un groupe d'organisations sur la façon dont on étudie, à toute vitesse, ce projet de loi.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, si j'ai bien compris, ce projet de loi franchira, comme je le souhaite, l'étape de la deuxième lecture. Nous pourrions alors l'étudier en Comité et voir avec le ministre les modifications qu'on pourrait y apporter et obtenir les éclaircissements que nous voulons. Ensuite, on pourrait prendre le temps cet été de solliciter le point de vue

des organisations auxquelles nous devons le succès de la Commission Dubin. Elles auraient ainsi l'occasion d'examiner le projet de loi, ce qui profiterait à l'ensemble du pays, étant donné leurs vastes connaissances du sujet. Malheureusement, on ne le fait pas. Je pense que le gouvernement est totalement irresponsable en agissant de la sorte. Il se soucie davantage de la performance de son leader à la Chambre que de la sécurité aérienne.

Il serait intéressant, monsieur le Président, d'examiner ce document dans le contexte de la proposition gouvernementale visant à modifier la Loi sur l'aéronautique. J'invite instamment le ministre à divulguer ces modifications provisoires le plus tôt possible, de sorte que le public ait l'occasion de les commenter et d'étudier ce projet de loi en fonction de ces modifications.

L'enquête de la Commission Dubin a été l'une des plus fructueuses jamais entreprises au Canada. En premier lieu, ce n'est pas le gouvernement actuel qui l'a instituée, mais l'opposition, quand elle était au pouvoir. C'est pourquoi l'enquête a été un peu plus ouverte et générale. Mais ce n'est là que spéculation. Cependant, beaucoup ont été impressionnés par ses résultats. Il pourrait être utile d'envisager une participation plus étendue lors de la nomination de ces commissions, afin d'assurer une meilleure représentation des différents points de vues.

En parcourant le rapport de la Commission, j'ai constaté avec intérêt que de nombreux groupes d'employés avaient participé à ses travaux. Des syndicats, des mouvements ouvriers et même des employés du gouvernement ont offert de la renseigner. Le gouvernement a cherché à les empêcher de témoigner, mais leur contribution a été précieuse et j'irai même jusqu'à dire que sans eux, le rapport de la Commission n'aurait pas vu le jour.

Des hauts fonctionnaires de l'administration du transport aérien ont cherché à reformuler des rapports d'accidents ou à faire modifier des rapports d'enquêteurs. Le manque de confiance dans les procédures est en grande partie imputable non pas aux enquêteurs, mais aux hauts fonctionnaires. A la page 25 du rapport de la Commission, on fait allusion à une note adressée au contrôleur régional lui signalant qu'il faudrait tenir compte du fait que le ministre pourrait se trouver dans l'embarras, sans oublier les répercussions que pourraient entraîner des suspensions. C'est absolument incroyable.

M. Pepin: Vous lui donnez un sens spécial.

M. Skelly: Je veux dire, monsieur le Président, qu'il ne faut pas se contenter de critiquer, car il faut reconnaître que des changements sont en cours. Mais étant donné que certaines des recommandations les plus sensées du rapport Dubin sont le fruit de centaines, sinon de milliers d'heures que les employés du gouvernement ont consacrées à cet effet, ce projet de loi pourrait peut-être prévoir un organe consultatif permanent, formé de personnes choisies pour représenter les groupes d'employés. Le ministre pourrait considérer cette option pour faciliter la contribution de ces groupes.

Autre fait à signaler, monsieur le Président; il est probable que les pires relations de travail au sein du gouvernement sont celles qui existent entre les employés de l'administration de l'air et leur direction. Espérons qu'une restructuration de cet organisme améliorera ces rapports et favorisera davantage la consultation entre le personnel et la direction sur les questions